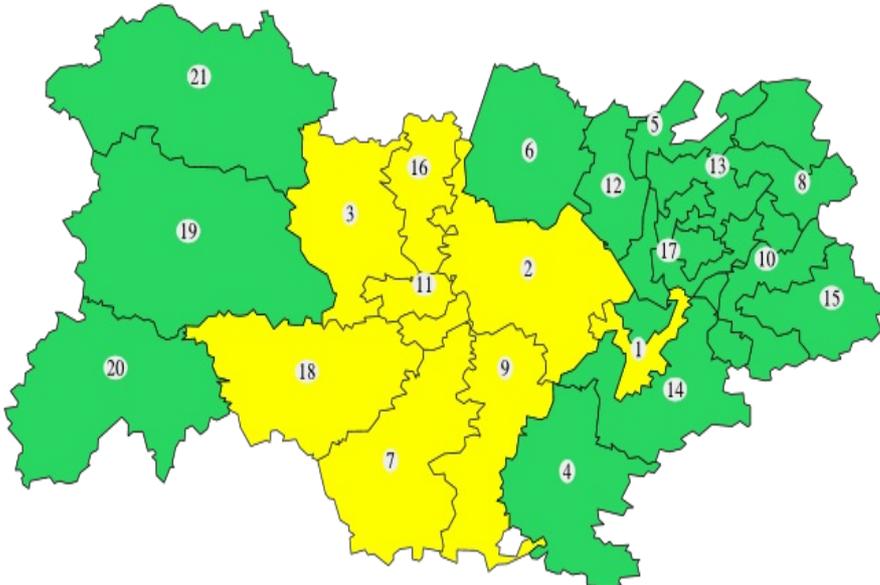


>> Vigilances



Pas de vigilance particulière

Vigilance jaune

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information

Vigilance orange

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 ou 3 jours consécutifs, seuil information, entre J-2 et J+1

Vigilance rouge

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

	Bassins d'air concernés par une vigilance	Polluant en cause	Prévision de seuil dépassé
18	Haute-Loire	O3	180
3	Contreforts Massif Central	O3	180
11	Bassin Stéphanois	O3	180
16	Zone des Coteaux	O3	180
7	Ouest Ardèche	O3	180
9	Vallée du Rhône	O3	180
2	Bassin Lyon Nord-Isère	O3	180
1	Bassin Grenoblois	O3	180

>> Commentaire de la situation et de l'évolution

Depuis plusieurs jours, les concentrations en ozone sont déjà assez élevées sur une large partie du territoire, entraînant une qualité de l'air mauvaise.

Lundi 18 juillet, le vent faiblit et les températures continuent de monter sur la région. Ces conditions vont entraîner un risque de dépassement du seuil d'information et de recommandations sur plusieurs zones et une vigilance jaune est ainsi activée.

Mardi 19 juillet, les températures vont rester élevées mais l'arrivée d'un fort vent de sud (avec des rafales) devrait permettre une meilleure dispersion des polluants sur l'ouest et le centre de la région où les concentrations en ozone devraient légèrement diminuer. A l'est de la région, les conditions météorologiques devraient être moins dispersives mais le risque de dépassement semble être écarté.

Mercredi 20 juillet, avec le retour (encore incertain) de conditions météorologiques plus perturbées et une légère baisse des températures, la tendance serait à une amélioration de la qualité de l'air.

Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions.

Prochain bulletin demain mardi 19 Juillet à 13h30.

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de **type estival**

» Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile



Évitez de vous exposer aux produits nocifs

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Personnes sensibles et vulnérables



L'été, préférez sortir le matin avant 13h, et le soir après 20h



Limitez vos activités physiques intenses en plein air



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque



Évitez de vous exposer aux produits nocifs

» Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Reportez l'utilisation de barbecue à combustible solide



Évitez les solvants organiques pour vos travaux (peintures, vernis, colles etc.)



En voiture, adoptez une conduite souple



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez certaines opérations émettrices de composés organiques volatils



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Évitez l'utilisation de solvants organiques pour les travaux d'entretien



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes